

## Principales Normes et réglementations de références

---

Pour réaliser ces mesures SORMEA se conforme aux normes et réglementations suivantes :

**Arrêté du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement **ICPE**.

**Décret du 15 décembre 1998** relatif à la protection du système auditif du public fréquentant les établissements diffusant de la musique amplifiée.

**Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006** relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du code de la santé publique.

**NFS 31-010** pour les mesures extérieures relatives à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement.

**NFS 31-085** pour les mesures extérieures relatives à la caractérisation et au mesurage du bruit dû au trafic routier. Ce document applique les spécifications générales de caractérisation des bruits de l'environnement (décrites dans la norme **NF S 31-110**) au cas particulier du bruit émis par la circulation routière. Il décrit les conditions de saisie des données acoustiques, météorologiques et de trafic permettant d'apprécier le bruit auquel sont exposés les riverains d'une infrastructure routière.

**NFS 31-088** pour les mesures relatives à la caractérisation et au mesurage du bruit lié au trafic ferroviaire.

**NFS 31-084** pour les mesures au poste de travail.

**ART R 323-8-5** du code du travail relatif à l'exposition des travailleurs aux bruits.

**NFS 31 – 057** pour la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

**NF EN ISO 10052** : Acoustique - Mesurages in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de choc ainsi que du bruit des équipements - Méthode de contrôle.

**NF EN ISO 16032** : Acoustique - Mesurage du niveau de pression acoustique des équipements techniques dans les bâtiments - Méthode d'expertise.